



Nomenclature « Catégories de personnel des hautes écoles universitaires SIUS »

Les catégories se réfèrent aux fonctions dans la haute école et non aux titres académiques.

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est utilisée, impliquant la forme féminine.

PERSONNEL DU DOMAINE ACADEMIQUE

Code 511 : Professeurs ordinaires

- Fonction: représentation autonome d'un domaine d'enseignement, de recherche, de formation continue et de prestations de services (externes) avec un emploi à durée indéterminée
- Exemples:
Professeurs ordinaires, médecin-chef, chef de clinique, médecin-cadre

Code 512 : Professeurs extraordinaires et associés

- Fonction: représentation autonome d'un domaine d'enseignement, de recherche, de formation continue et de prestations de services (externes) dans le cadre d'un professorat extraordinaire et associé avec un emploi à durée indéterminée
- Exemples:
Professeurs extraordinaires, chef de division d'une clinique

Code 513 : Professeurs assistants avec tenure-track

- Fonction: représentation autonome d'un domaine d'enseignement, de recherche, de formation continue et de prestations de services (externes) pour une période limitée avec objectif de qualifications scientifiques complémentaires pour la reprise d'un professorat et une option sur un emploi à durée indéterminée
- Exemples:
Professeurs boursiers, PATT

Code 514 : Professeurs assistants sans tenure-track

- Fonction: représentation autonome d'un domaine d'enseignement, de recherche, de formation continue et de prestations de services (externes) pour une période limitée sans option sur un emploi à durée indéterminée
- Exemples:
Professeurs assistants sans obligation de qualifications complémentaires, sans participation aux programmes spéciaux d'encouragement

Code 521 : Enseignants actifs dans l'enseignement et la recherche

- Fonction: enseignement régulier, recherche et éventuellement formation continue, prestations de services (externes) avec un emploi à durée indéterminée
- Exemples:
Privat-docent, chargé de cours et d'enseignement, maître d'enseignement et de recherche (MER), directeur de recherche, professeur titulaire, professeur en séjour de recherche, enseignant universitaire, « Senior Scientist », lecteur, chef de clinique, médecin-cadre sans fonctions de professeur

Code 522 : Enseignants en marge d'une autre activité principale

- Fonction: enseignement régulier, éventuellement recherche, formation continue, prestations de services (externes)
- Exemples:
Chargé de cours et d'enseignement, doctorant privé, professeur invité, maître d'enseignement et de recherche, directeur de recherche, intervenants ponctuels sur la base d'un mandat, professeur honoraire, professeur en séjour de recherche, lecteur, enseignant universitaire, « Senior Scientist », professeur remplaçant, référents externes

Code 530 : Collaborateurs scientifiques

- Fonction: enseignement (ponctuel), recherche, formation continue, prestations de service (externe), p.ex. direction ou collaboration de projet dans le domaine académique (surtout enseignement, recherche).
*Attention : les collaborateurs scientifiques actifs pour l'administration, la gestion (et pas pour l'enseignement, la recherche, la formation continue, les prestations de service) **ne font pas partie** de cette catégorie !*
- Exemples:
Collaborateur scientifique, post-doctorant, chef de projet académique, responsable d'un groupe de recherche, maître-assistant, médecin spécialisé, chef de clinique scientifique, médecin spécialisé de clinique

Code 540 : Assistants et/ou doctorants

- Fonction: soutien dans l'enseignement, la recherche, la formation continue, les prestations de service (externe), p.ex. enseignement dans les séminaires ou les travaux pratiques, collaboration à la recherche, recherche sur une durée limitée comprenant la rédaction et la soutenance d'une thèse dans le but d'obtenir le grade de docteur (PhD).
*Attention : les assistants actifs pour l'administration, la gestion (et pas pour l'enseignement, la recherche, la formation continue, les prestations de service) **ne font pas partie** de cette catégorie !*
- Exemples:
Assistant, doctorant PhD, tuteur, sous-assistant, médecin-assistant

PERSONNEL DE DIRECTION

Code 560 : Personnel de direction de la haute école

- Fonction: gestion et administration de la haute école entière, y compris contrôle qualité
- Exemple:
membres de la direction de la haute école et personnes avec droit décisionnel dans la direction de la haute école, p.ex. recteur, vice-recteur, président, vice-président, adjoint de direction, directeur administratif, directeur financier, secrétaire-général, fonctions d'état-major

PERSONNEL DU DOMAINE ADMINISTRATION / GESTION

Code 570 : Personnel administratif

- Fonction: contribution à et soutien de l'administration et la gestion de l'institution. Le personnel académique actif pour l'administration (et pas pour l'enseignement, la recherche, la formation continue, les prestations de service) fait partie de cette catégorie!
- Exemples:
Responsable de service, collaborateur administratif, assistant administratif, coordinateur de filière, administrateur de réseau informatique, informaticien, programmeur, réceptionniste, secrétaire, apprenti, stagiaire dans l'administration, graphiste, juriste, architecte, ingénieur, responsable d'un projet dans le domaine administratif, collaborateur scientifique du domaine administratif, contrôleur, chef de division du domaine administratif, ressources humaines, collaborateur spécialisé, réviseur, traducteur, comptable, téléphoniste, messenger, responsable du marketing, journaliste, apprenti de médiamaticien, photographe, statisticien, aménagement du territoire, responsable de logistique etc.

Code 580 : Personnel de soutien

- Fonction: soutien aux étudiants et collaborateurs de la haute école dans des domaines non-académiques (p.ex. santé, social, bibliothèque, médias)
- Exemples:
Assistant social, pédagogue social, maître de sport, médecin de l'institution, infirmier, bibliothécaire, médiathécaire, psychologue, conseiller en orientation, conseiller e-learning, stagiaire, apprenti, pédagogue de théâtre, de médias, physiothérapeute, responsable de crèche, éducateur, collaborateur pédagogique, animateur pédagogique

Code 590 : Personnel d'exploitation

- Fonction: entretien et fonctionnement technique de l'institution
- Exemples:
Collaborateur technique, conducteur, jardinier, cuisinier, concierge, intendant, apprenti, laborant, stagiaire, personnel de soin, personnel médico-technique, technicien de surface, ouvrier spécialisé, électricien, mécanicien, installateur sanitaire, gardien d'animaux, menuisier, peintre, personnel de nettoyage etc.